



COMPETITIONS FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2017 – PAR VOIE TELEMATIQUE

Sous la Présidence de Claude COQUEMA

Membres ayant participé : Éric BARRUET, Nicolas SAUVAGE.

1. Point sur les engagements en Coupe Nationale

La Ligue a reçu 92 demandes d'engagement pour l'édition 2017/2018 (contre 81 en 2016/2017, soit +13,6%). Ce chiffre permet à la Ligue d'obtenir, en plus des places réservées aux équipes de Division 1, Béthune Futsal et Roubaix AFS, 6 places pour les 32^e de finale.

2. Tirage au sort du 1^{er} tour

Les 71 équipes de District et R2 étaient concernées par ce premier tour. Cependant, 63 équipes devaient être qualifiées pour le 2^e tour : il n'y aura donc que 8 rencontres et 55 exempts, réparties par District en fonction des engagées et déterminées selon les performances des équipes en championnat sur la saison 2016/2017.

Tirage au sort, les rencontres se déroulant sur les installations du 1^{er} nommé aux dates et heures indiquées :

- Festubert MS – Auchy-les-Mines AS, le 06/10/2017 à 20H45
- Montreuil US – Rinxent Futsal Club, le 02/10/2018 à 20H00
- Feignies OF – Solesmes FC, le 04/10/2017 à 20H30
- Saint-Saulve O – Wavrechain-sous-Denain Futsal, le 02/10/2017 à 20H00
- Deûlémont Futsal – Lomme FC, le 02/10/2017 à 20H30
- Lille Wazemmes – Roubaix ASC, le 05/10/2017 à 20H15
- Ressons St – Lamorlaye Futsal, le 03/10/2017 à 20H30
- Cagny ES – Amiens Espoirs, le 03/10/2017 à 20H30

Les 55 autres équipes engagées sont donc exemptes.

Rappel à propos de certains points de règlement :

- Feuille de match format « papier »
- 2 arbitres par rencontre
- Application intégrale de la Loi 13 (cumul des fautes)
- Un dirigeant de chaque équipe à la table de marque
- Temps de jeu : 2x25 minutes sans arrêt du chronomètre
- Prolongation éventuelle de 2x5 minutes avant la séance de tirs au but

3. Suite du calendrier

- 2^{ème} tour : du 21 au 27 octobre 2017, entrée en lice des clubs de R1
- 3^{ème} tour : du 18 au 24 novembre 2017
- 4^{ème} tour : du 9 au 15 décembre 2017
- 5^{ème} tour (Finale régionale) : du 6 au 12 janvier 2018, entrée en lice des clubs de Division 2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Secrétaire de la Commission, Nicolas SAUVAGE

Le Président de la Commission, Claude COQUEMA